

aussi les dimensions humaine et sociale de la relation commerciale. Il ressort ainsi de ce travail que le *surveillant assemblage*, dont font partie les technologies de fidélisation, compose un réseau de systèmes sociotechniques qui impliquent la participation active des acteurs humains. En ce sens, les dispositifs de surveillance ne sont pas dénués de toute humanité et sont donc loin d'être infailibles : bien que la compréhension des comportements des consommateurs fasse l'objet d'un travail important, ces derniers restent encore largement insaisissables.

L'ouvrage de S. Coll est donc une réussite puisqu'il souligne que les consommateurs ne font pas l'objet d'une manipulation au sens orwellien du terme, tout en montrant comment ces dispositifs que sont les cartes de fidélité, en constituant le *surveillant assemblage*, recouvrent de lourds enjeux socio-économiques et éthiques. Ainsi, le problème que pose la protection de la vie privée est ici central — et Sami Coll souligne avec beaucoup de malice que l'institutionnalisation des politiques de protection de la vie privée pourrait paradoxalement constituer un des plus puissants éléments du *surveillant assemblage*.

Référence

Haggerty, K.D., Ericson, R.V., 2000. *The Surveillant Assemblage*. *British Journal of Sociology* 51 (4), 605–622.

Jean-Sébastien Vayre

Centre d'étude et de recherche travail organisation pouvoir (CERTOP), UMR 5044 CNRS et Université de Toulouse II – Jean-Jaurès, 5, allées Antonio Machado, 31100 Toulouse, France

Adresse e-mail : jean-sebastien.vayre@univ-tlse2.fr

Disponible sur Internet le 7 avril 2016

<http://dx.doi.org/10.1016/j.soctra.2016.03.010>

The Power of Inaction. Bank Bailouts in Comparison, C. Woll. Cornell University Press (2014). 224 pp.

The Power of Inaction compare les actions des États allemand, britannique, danois, états-unien, français et irlandais pour soutenir les banques de ces pays, entre 2007 et 2011. Pourquoi ces interventions auraient-elles coûté relativement plus cher aux contribuables en Allemagne qu'en France, davantage en Irlande qu'au Danemark, plus au Royaume-Uni qu'aux États-Unis ? Pour Cornelia Woll, c'est la cohésion du secteur financier qui explique les écarts au sein de ces couples de pays. Elle a compilé des sources secondaires et a rencontré une trentaine d'individus qui ont participé aux tractations ou qui les ont suivies de près, dans les six pays considérés¹.

Les deux premiers chapitres plantent le décor : les causes de la crise amorcée en 2007, les modalités d'intervention et leur ampleur. L'auteur estime les « coûts nets » de ces trains de mesures en retranchant des dépenses engagées par les États (garantie, recapitalisation, défaisance) les sommes qu'ils ont recouvrées en remboursements d'emprunts ou par le biais de cessions d'actifs, fin 2011. D'après cet indicateur, les plans de sauvetage danois et français auraient rapporté de l'argent au trésor public, alors qu'aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Irlande, des interventions comparables auraient coûté des milliards aux finances publiques.

Les troisième et quatrième chapitres exposent les trois veines académiques que C. Woll mobilise. Elle critique les travaux qui étudient, d'après la théorie des choix publics, l'influence directe

¹ La liste des personnes interrogées ne mentionne pas de source propre au cas irlandais. Elle stipule en revanche que les transcriptions anonymisées des entretiens sont disponibles sur demande.

des financiers auprès des élus et des agences qui les régulent. La position privilégiée des financiers ne peut pas expliquer la variété des plans de sauvetage puisque, dans toutes les sociétés capitalistes, ces agents économiques sont au cœur des affaires. Pour l'auteur, cette première approche a donc l'inconvénient d'être trop générale, mais elle a l'avantage de proposer une conception claire des actions de chacun. *A contrario*, les recherches institutionnalistes et la sociologie des sciences rendent mieux compte des variétés de capitalismes financiers et des formes locales de co-production du savoir légitime en matière financière, même si, pour C. Woll, ces approches ne traitent pas la question du partage des responsabilités entre les financiers, les régulateurs et les gouvernements. Selon elle, l'ascendant des financiers repose avant tout sur la position cruciale des banques dans le système financier d'un pays. Parce que la déréliction de ces institutions peut ravager une économie nationale, leurs dirigeants sont en position de force. En outre, les financiers, leurs régulateurs et les gouvernants partagent des façons de penser et de se comporter d'autant plus semblables que leurs trajectoires, notamment professionnelles, s'entrelacent. Ainsi se propagent les savoirs qui déterminent les manières de poser un problème, de mener une analyse et, *in fine*, de prendre des décisions en matière de résolution de crise et de supervision bancaire.

D'après les études de cas présentées aux chapitres 5, 6 et 7, moins les dirigeants des principales banques sont prêts à se coordonner pour collaborer avec les autorités publiques, plus celles-ci doivent engager des ressources colossales pour éviter que le système financier ne s'effondre. Au principe de cette irresponsabilité collective, que C. Woll appelle « le pouvoir de l'inaction », il y a soit l'hétérogénéité du secteur bancaire (comme en Allemagne), soit la conviction des agents dominants du secteur financier qu'ils s'en sortiront sans coordination avec leurs rivaux (comme en Irlande), soit les réticences des autorités publiques à imposer au secteur privé des mesures drastiques (comme aux États-Unis). Lorsque le secteur est plutôt homogène, que ses dirigeants ont l'habitude de travailler de concert avec des régulateurs et des gouvernements qui leur font plutôt confiance (ce qui n'était plus le cas au Royaume-Uni entre 2007 et 2010), alors le sauvetage des banques serait moins dispendieux (comme au Danemark ou en France).

La formule « pouvoir de l'inaction » est séduisante. Cet oxymore prend à rebours l'idée reçue qui confond pouvoir et agir ; il fait écho à un classique, la *Logique de l'action collective* (Olson, 1965), et il invite au syncrétisme en combinant théorie de l'action rationnelle, économie politique et sociologie des sciences. Compléter la traque des transactions corruptrices par l'analyse des ressorts structuraux et cognitifs du pouvoir des financiers constitue le point fort du livre : il explicite les conditions de la domination des banquiers indépendamment même de leurs interactions avec des fonctionnaires, des élus, des ministres, des présidents ou leurs aréopages. Cependant, le critère retenu par l'auteur pour mener ses comparaisons, et la notion même d'inaction, prêtent à discussion.

D'une part, C. Woll compare les six cas d'après une mesure partielle. Elle considère les dépenses et les recettes que le soutien public au secteur bancaire a occasionnées, sans considérer les effets de cette intervention sur la dette publique, entre 2008 et 2011. Elle est ainsi conduite à sous-estimer les « coûts nets » d'un processus de résolution des crises bancaires qui se poursuit. En 2012, les États belge et français ont ainsi souscrit à l'augmentation de capital de Dexia de 5,5 milliards d'euros, qui accroissait la dette publique et dégradent le solde budgétaire de ces pays, et lui ont octroyé, avec le Grand-Duché de Luxembourg, une garantie de liquidité sur dix ans, pour un montant de 85 milliards d'euros — sans incidence sur le solde budgétaire ou la dette publique, à moins que la garantie ne soit appelée. La précaution scientifique, courante dans les publications académiques et institutionnelles (Banque Centrale Européenne, 2015), aurait voulu

que C. Woll croisât son estimation basse des conséquences budgétaires avec une mesure plus large de l'impact d'une crise financière sur l'activité économique d'un pays, et par conséquent sur les rentrées fiscales et les dépenses sociales de l'État. Ainsi, l'évolution de 2007 à 2012 du rapport entre dette et PIB permet d'apprécier les effets de la crise financière sur les finances publiques, et pas uniquement les coûts budgétaires nets des mesures d'assistance aux banques. À l'aune du ratio dette/PIB, les situations apparaissent moins bonnes, notamment en France — l'un des deux cas sur lesquels C. Woll fonde pourtant son argument.

D'autre part, on peut douter de la pertinence de la notion d'« inaction ». Sans doute, la coordination des membres d'un groupe, ainsi que leur degré d'homogénéité, forment sa cohésion, qui détermine à son tour les actions collectives que peuvent entreprendre les agents. Cependant, l'inaction et l'absence de coopération ne sont pas synonymes. Les conditions ne sont pas toujours réunies pour que les financiers s'entendent entre eux et ils peuvent ne pas vouloir collaborer avec les autorités publiques. Pour elles et leurs mandants (citoyens ou contribuables), ces deux situations ne se valent pas : c'est seulement en se prémunissant contre le refus des institutions financières de collaborer avec les pouvoirs publics que ces derniers affaibliront le pouvoir d'organisations qui, sinon, abusent systématiquement de leurs positions cruciales dans les économies capitalistes.

Référence

Banque Centrale Européenne, 2015. *L'impact budgétaire du soutien au secteur financier au cours de la crise*. *Bulletin économique* 6, 82–96.

Olson, M., 1965. *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Harvard University Press, Cambridge.

Paul Lagneau Ymonet

Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO), UMR 7170 CNRS et Université Paris-Dauphine, Paris Sciences et Lettres, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16, France

Adresse e-mail : paul.lagneau-ymonet@dauphine.fr

Disponible sur Internet le 26 avril 2016

<http://dx.doi.org/10.1016/j.soctra.2016.03.007>

Énergie et transformations sociales. Enquêtes sur les interfaces énergétiques, J. Cihuelo, A. Jobert, C. Grandclément (Eds.). Lavoisier, Paris (2015). 260 pp.

Pour les chercheurs en sciences sociales, l'énergie constitue un objet d'études en pleine expansion, du fait notamment d'une actualité très porteuse (transition énergétique, libéralisation des marchés, diplomatie internationale sur le climat). La production académique en témoigne, tant en France qu'à l'étranger, où, en l'espace d'une décennie, colloques, séminaires, conférences, publications se sont largement emparés du sujet. Le livre coordonné par Jérôme Cihuelo, Arthur Jobert et Catherine Grandclément, premier d'une collection à venir (« Socio-économie de l'énergie »), pourrait, ce faisant, susciter une certaine appréhension : celle d'ajouter un peu plus de confusion dans un paysage académique déjà bien rempli. Ouvrage collectif, il pourrait présenter les mêmes défauts que beaucoup de publications de ce type, collections de contributions souvent peu pensées et peu articulées. Ouvrage « maison » intégralement rédigé par une équipe de chercheurs « embarqués » (le GRETS, Groupe de recherche énergie, technologie et société, qui travaille au sein du département R&D d'EDF), il pourrait faire craindre de se cantonner à accumuler des